

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES COTES NORMANDES

20-33

Mention d'information - RGPD

Fiche liaison décès d'un actif.

La MSA Côtes Normandes met en œuvre un dispositif permettant de :

- S'assurer que l'ensemble des intervenants de la cellule précarité soit informé du décès d'un actif.
- S'assurer de la réalisation d'une enquête pour connaître les causes d'un décès de salariés et de non salariés en cas d'accident et/ou de maladies professionnelles mortels du travail
- De remonter des données statistiques anonymisées en caisse centrale des MSA

Les informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Données de santé
- Données sur la vie personnelle
- Données sur la vie professionnelle
- Informations d'ordre économique et financière
- Données de localisation
- Données autres commentaires sur l'instruction du dossier

Les personnes concernées sont :

- Les adhérents de la MSA
- Les intervenants MSA

Les données sont conservées :

SST :

- Les données sont conservées pour une durée de 1 an plus l'année en cours sous la base du SI.
- Dossier clôturé conservé sous le dossier informatisé de santé au travail de l'individu (Application de la législation sur la conservation des dossiers médicaux)

ASS :

- Conservation des données dématérialisées dans la GED institutionnelle
- Les données particulièrement sensibles sont conservées sous DOSOC / dossier adhérent.(soumis à habilitation)
- ASS Conservation sous l'arborescence SI de l'ASS jusqu'à clôture du dossier

Contrôle :

- Conservation du rapport de contrôle dématérialisé en GED institutionnelle
- Conservation du document papier dans un local à archive sécurisé pendant 10 ans

Le temps de l'instruction du dossier dans la base du système d'information dédiée au service Santé Sécurité au Travail.

A la clôture du dossier les données sont conservées dans le dossier médical informatisé sous l'outil de gestion SST en conformité avec la législation sur la durée de conservation des dossiers médicaux.

L'accès aux données des fichiers est réservé :

- Au responsable du service SST, au responsable PRP, aux agents du service habilités.
- Aux personnes concernées par le dossier
- Au directeur des ressources humaines dont un salarié a fait l'objet d'une étude, d'un aménagement.
- A l'AGEFIPH dans le cadre d'une aide financière pour un aménagement de poste
- A la COTOREP si la personne engage une action de reconnaissance de handicap.

Chaque destinataire n'a accès qu'aux informations strictement nécessaires à ses besoins, à ses fonctions, à ces missions-

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression aux données qui vous concernent.

Les droits d'accès, de rectification et suppression s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la MSA Côtes Normandes ou de son DPO :

- par courrier 37 rue de Maltot 14 026 Caen Cedex 9
- par courriel dpo.blf@cotesnormandes.msa.fr.

Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant dans les mêmes conditions que celles du droit d'accès.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toutes personnes peut introduire une réclamation peuvent avoir un recours auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission nationale Informatique et Liberté (CNIL) – 3 Place Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07